



N° de résolution  
ou annotation

2018-09-25

## Procès-verbal du Conseil des commissaires de la Commission scolaire du Lac-Abitibi

À la séance ordinaire du **Conseil des commissaires** de la Commission scolaire du Lac-Abitibi tenue **le 25 septembre 2018**, à 19 h 30, à la salle du conseil du centre administratif à La Sarre, à laquelle séance il y avait quorum :

sont présents :

- M. Gilbert Barrette, président
- M<sup>me</sup> Marguerite Couture, vice-présidente
- M<sup>me</sup> Ginette Chabot
- M. Steve Fontaine
- M<sup>me</sup> Pierrette Hébert
- M<sup>me</sup> Lyne Martel, enseignement secondaire
- M<sup>me</sup> Réjeanne Parent
- M<sup>me</sup> Renée Thiboutot
- M. Bertrand Bellerive, comité EHDA
- M. Félix Guay, enseignement primaire
- M. Richard Thiboutot

est toutefois absent :

M. Daniel Rancourt

sont également présents :

- M<sup>me</sup> Isabelle Godbout, directrice générale
- M. Éric Belzil, directeur des Services des ressources financières et du transport scolaire
- M. Éric Dupuis, directeur des Services des ressources matérielles et de l'informatique
- M. Marco Fournier, directeur des Services des ressources humaines et Secrétariat général
- M<sup>me</sup> Brigitte Roy, directrice des Services éducatifs

sont toutefois absents :

- M. Yves Dubé, directeur du Centre de formation professionnelle Lac-Abitibi
- M<sup>me</sup> Sylvie Lapière, directrice du Centre de formation générale Le Retour

Résolution  
C-18-106  
Adoption de  
l'ordre du jour

Proposé et résolu unanimement que l'ordre du jour soit accepté tel quel.

En conséquence, les résolutions qui suivent sont conformes à l'ordre du jour.

Adopté

Résolution  
C-18-107  
Adoption du  
procès-verbal

Proposé et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 août 2018 soit accepté tel quel.

Adopté



N° de résolution  
ou annotation

Résolution  
C-18-108  
Représentant  
au sein du  
RSEQ

Résolution  
C-18-109  
Présentation et  
adoption du  
document  
300,002

Résolution  
C-18-110  
Présentation et  
adoption du  
document  
300,004

## Procès-verbal du Conseil des commissaires de la Commission scolaire du Lac-Abitibi

**ATTENDU** que selon les règlements et statuts du RSEQ, les établissements des niveaux primaires et/ou secondaires, membres actifs de la corporation, désigne l'instance régionale du sport étudiant de leur région respective comme leur représentant au sein du RSEQ;

**ATTENDU** que la région de l'Abitibi-Témiscamingue n'a plus d'instance régionale du sport étudiant;

**ATTENDU** que le mandat du RSEQ Abitibi-Témiscamingue est assuré à la satisfaction des membres de la région depuis plusieurs années par Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue;

**ATTENDU** que cette affiliation symbolise la reconnaissance de la Commission scolaire du Lac-Abitibi aux buts que poursuit le Réseau du sport étudiant du Québec en Abitibi-Témiscamingue.

Il est proposé et résolu unanimement

Que la Commission scolaire du Lac-Abitibi désigne Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue comme son représentant au sein du RSEQ pour la région et paie une affiliation de base de 600,00\$, en plus d'une cotisation de 0,35\$ per capita pour la clientèle primaire et secondaire de la commission scolaire, et ce, au 30 septembre de 2017, pour un total de 1569,50\$ (2770 élèves) à Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue en lien avec les mandats du RSEQ.

Adopté

Proposé et résolu unanimement que le document de gestion «Organisation et utilisation des journées de planification et d'évaluation et des journées de concertation» soit accepté tel que présenté.

Également résolu que ledit document soit publié sous forme de document de gestion portant le numéro d'identification 300,002 et que celui-ci fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adopté

Proposé et résolu unanimement que le document de gestion «Publication du bulletin scolaire en formation générale des jeunes» soit accepté tel que présenté.

Également résolu que ledit document soit publié sous forme de document de gestion portant le numéro d'identification 300,004 et que celui-ci fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adopté



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil des commissaires de la Commission scolaire du Lac-Abitibi

Résolution  
C-18-111  
Présentation et  
adoption du  
document de  
gestion 300,210

Proposé et résolu unanimement que le document de gestion «Mécanismes de suivi et de contrôle des effectifs scolaires et formation générale des jeunes» soit accepté tel que présenté.

Également résolu que ledit document soit publié sous forme de document de gestion portant le numéro d'identification 300,210 et que celui-ci fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adopté

Résolution  
C-18-112  
Engagement  
personnel  
professionnel

Proposé et résolu unanimement que la Commission scolaire du Lac-Abitibi engage le personnel professionnel suivant dans un poste régulier et un poste temporaire de plus de six mois :

Attribution	Emploi	Début	École(s)	
<b>Personnel professionnel régulier</b>				
Gagnon, Janick	Orthopédagogique	3 septembre 2018	Cité étudiante Polyno	
<b>Personnel professionnel de plus de six mois</b>				
Attribution	Emploi	Début	Fin	École(s)
Fournier, Patricia	Conseillère pédagogique	17 septembre 2018	Vers le 28 juin 2018	Services éducatifs

Adopté

Résolution  
C-18-113  
Engagement  
personnel de  
soutien

Proposé et résolu unanimement que la Commission scolaire du Lac-Abitibi engage le personnel de soutien suivant dans un remplacement de plus de six mois :

Attribution	Emploi	Début		École(s)
<b>Personnel de soutien - Régulier</b>				
Galarneau, Élodie	Technicienne en éducation spécialisée	17 septembre 2018		École Dagenais, Mancebourg
Boutin, Marie-Ève	Surveillante d'élèves	29 août 2018		École de l'Envol
Leclerc, Andrée-Anne	Technicienne en éducation spécialisée	27 août 2018		Cité étudiante Polyno
Morin, Sabrina	Technicienne en éducation spécialisée	7 septembre 2018		École Boréale, Dupuy
Pépin, Joanie	Technicienne en éducation spécialisée	4 septembre 2018		École de l'Envol
Renaud, Charlène	Technicienne en éducation spécialisée	10 septembre 2018		École Royal-Roussillon, Le Séjour
Vasiloff, Cynthia	Technicienne en éducation spécialisée	10 septembre 2018		École Boréale, Normétal
Attribution	Emploi	Début	Fin	École(s)
<b>Personnel de soutien - temps partiel de plus de six mois</b>				
Fluet, Delphine	Agente de bureau classe II	20 août 2018	28 juin 2019	École du Maillon
M. Morin, Nathalie	Surveillante d'élèves	29 août 2018	Indéterminée	École de l'Envol, Victor-Cormier
Vachori, Alexandra	Technicienne en éducation spécialisée	4 septembre 2018	28 juin 2019	École Dagenais, Mancebourg

Adopté



N° de résolution  
ou annotation

Résolution  
C-18-114  
Engagement  
personnel  
enseignant

## Procès-verbal du Conseil des commissaires de la Commission scolaire du Lac-Abitibi

Conformément à l'article 5-3.20 de la convention collective des enseignants, il est proposé et résolu unanimement d'autoriser l'engagement des enseignants suivants dans un poste régulier ainsi que de plus de six mois pour l'année scolaire 2018-2019 :

Attribution	Début	Fin	École(s)
Gagnon, Lorrie	4 septembre 2018	16 mars 2019	Royal-Roussillon, Tremblay
Noël, Mathieu	17 septembre 2018	30 juin 2019	Cité étudiante Polyno
Bisaillon, Serge	24 août 2018	28 juin 2019	Centre de formation professionnelle Lac- Abitibi
Desjardins, Alexandra	30 août 2018	18 avril 2019	Bellefeuille
Lavergne, Daniel	24 août 2018	28 juin 2019	Centre de formation professionnelle Lac- Abitibi
Ouellet, Marie-Ève	29 août 2018	5 avril 2019	Dagenais, Mancebourg

Adopté

Résolution  
C-18-115  
Firme Collectiva  
Recours collectifs

ATTENDU l'Entente de principe intervenue le 28 juin 2018 entre la Représentant et les commissions scolaires, intitulée « Transaction dans le cadre de l'action collective en dommages et intérêts compensatoires des frais pour des services éducatifs et pour l'achat de matériel scolaire » (ci-après « Entente »);

ATTENDU le jugement de la Cour supérieure du 30 juillet 2018, lequel approuvait l'Entente;

ATTENDU que l'Entente prévoit la désignation d'un webmestre conformément à l'article 4.5 de l'Entente;

ATTENDU que la commission scolaire doit déterminer si elle s'autoadministre ou si elle désigne un administrateur externe conformément à l'article 4.1 de l'Entente;

ATTENDU que la désignation du webmestre, de l'administrateur externe et du vérificateur externe, le cas échéant, devra être entérinée par la Cour supérieure dans les 45 jours de la date du jugement conformément à l'article 4.7 de l'Entente, soit au plus tard le 15 octobre 2018;

ATTENDU que le tribunal entérinera, le 12 octobre 2018, le choix du webmestre, de l'administrateur externe et du vérificateur externe, le cas échéant, tel que prévu au paragraphe 145 du jugement de la Cour supérieure du 30 juillet 2018;

ATTENDU que le webmestre, l'administrateur externe et le vérificateur externe devront faire rapport de leurs travaux spécialisés à la Cour supérieure dans le cadre de la mise en œuvre de l'Entente, notamment au regard des articles 7.2, 7.3, 8.1 et 8.2, agissant ainsi comme témoin expert du tribunal;

ATTENDU le paragraphe 146 du jugement de la Cour supérieure du 30 juillet 2018, lequel ordonne au Webmestre, au Vérificateur à être désignés en vertu de l'Entente et à l'Administrateur visé au paragraphe 4.2.1 de l'Entente de se conformer aux modalités contenues dans l'Entente;



N° de résolution  
ou annotation

### Procès-verbal du Conseil des commissaires de la Commission scolaire du Lac-Abitibi

ATTENDU l'article 42.1 du Règlement sur certains contrats de services des organismes publics (RLRQ c. C-65.1, r.4) permettant la conclusion d'un contrat de services de gré à gré en de telles circonstances;

ATTENDU le Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs aux gestionnaires de la commission scolaire;

ATTENDU les circonstances exceptionnelles en l'espèce;

ATTENDU que le montant exact des services demeure approximatif et pourrait être inférieur au seuil d'appel d'offres publics;

ATTENDU l'offre de service de Collectiva services en recours collectifs inc.;

ATTENDU l'offre de service de la Société GRICS;

Il est proposé et résolu unanimement de :

DE RETENIR la firme Collectiva services en recours collectifs inc. à titre de webmestre;

DE RETENIR la firme Collectiva services en recours collectifs inc. à titre d'administrateur externe;

DE RETENIR les services de la Société GRICS ;

D'AUTORISER la directrice générale et le président à signer tout document pour donner effets aux présentes.

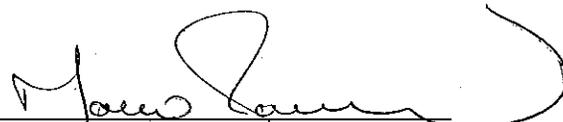
Adopté

Résolution  
C-18-116  
Levée de la  
séance

Proposé et résolu unanimement que la séance soit levée.

Adopté

  
\_\_\_\_\_  
Président

  
\_\_\_\_\_  
Secrétaire général